

A

Mesdames, Messieurs les parents des élèves de 3°

Objet : saisie des vœux d'orientations post 3°

Mesdames, Messieurs,

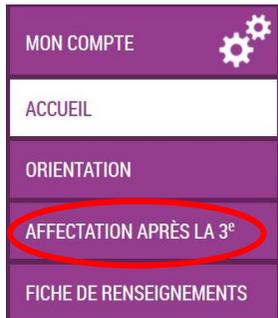
Avant les conseils de classes du 2nd trimestre, vous avez été invité à saisir les vœux de voies d'orientation pour votre enfant scolarisé en 3°, via le portail téléservice (<https://teleservices.ac-nantes.fr/>). Vous avez désormais 3 opérations à réaliser :

① En vous connectant à nouveau au portail téléservice et en cliquant sur l'onglet « Orientation », vous pouvez d'une part, consulter 👁 la réponse donnée par le conseil de classe à ce vœu, et d'autre part, vous devez accuser réception de cette réponse et la valider 🔑. Comme indiqué, en cas de désaccord avec la réponse donnée par le CC, et si cela n'a pas déjà été fait, vous pouvez prendre contact avec le professeur principal ou avec M Tavan, le Principal.

② Ensuite, vous devrez, à partir du lundi 10 Mai, et jusqu'au 31 Mai, dernier délai, saisir le choix définitif de voie d'orientation post 3°, toujours via les téléservices. La encore, il faut préciser, comme vous l'avez fait au 2° trimestre, la voie d'orientation désirée. Vous pouvez également indiquer la formation et l'établissement dans lequel votre enfant souhaite poursuivre sa scolarité

③ Dans le même temps, vous devez saisir les choix d'affectation après la 3°, à l'aide de l'onglet « affectation après la 3° » dans le portail téléservice. Celui-ci vous mène vers un autre portail et c'est dans celui-ci que vous devez saisir les choix d'affectation : **une formation+ un établissement.**

Vous pouvez faire jusqu'à 10 choix d'affectation. Vérifiez bien l'ordre de vos choix et enregistrez-les. Pour les formations qui affichent des modalités particulières d'admission (apprentissage, privé sous contrat, ...), vous devez faire les démarches indiquées. Ces différentes opérations sont indispensables pour que votre enfant soit affecté dans un établissement l'an prochain. Elles doivent être effectuées entre le 10 et le 31 Mai.



La situation actuelle nous empêchant de faire des réunions collectives, nous pouvons vous accompagner individuellement pour la saisie de ces vœux d'orientation.

Le secrétariat est à votre disposition pour vous aider à la saisie de ces vœux en cas de difficultés techniques. Adressez-vous à Mme Allaire en cas de besoin

L'équipe de direction